



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 99740

Texte de la question

Le socle commun, connaissances essentielles que doivent avoir acquis les élèves en sortant du collège, est l'une des mesures les plus attendues de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Ainsi M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans quels délais les décrets s'y rapportant pourront être publiés.

Texte de la réponse

Le décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation a été publié au Journal officiel du 11 juillet 2006. Le ministre avait présenté lui-même le 10 mai 2006 le projet de décret prévu par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école lors d'une conférence de presse. Tenant largement compte des recommandations transmises le 23 mars dernier par le Haut Conseil de l'éducation, il définit dans le détail les sept piliers constitutifs du socle que le système éducatif a désormais l'obligation absolue de transmettre à tous les élèves avant seize ans.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99740

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7203

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13297